



Protection phytosanitaire

Maîtriser le traitement, c'est aussi se protéger

Aujourd'hui les producteurs de légumes frais pratiquent une protection raisonnée des cultures. Elle implique une réflexion en amont de la décision de traiter basée sur l'observation des cultures, des auxiliaires et la prise en compte des conseils techniques.

Le producteur soucieux de la santé des plantes, des Hommes et de l'environnement prend sa décision seulement après avoir vérifié qu'aucune autre solution n'est possible. Il respecte ensuite des règles de dose, de distance liées au produit... Si cette démarche raisonnée est largement répandue, force est de constater qu'avant, pendant et après le traitement, beaucoup d'agriculteurs ne se protègent pas assez face au risque sanitaire encouru lors de la manipulation de ces produits. C'est en tout cas ce qui ressort de l'observatoire Phyt' attitude présenté par Marie Rannou de la

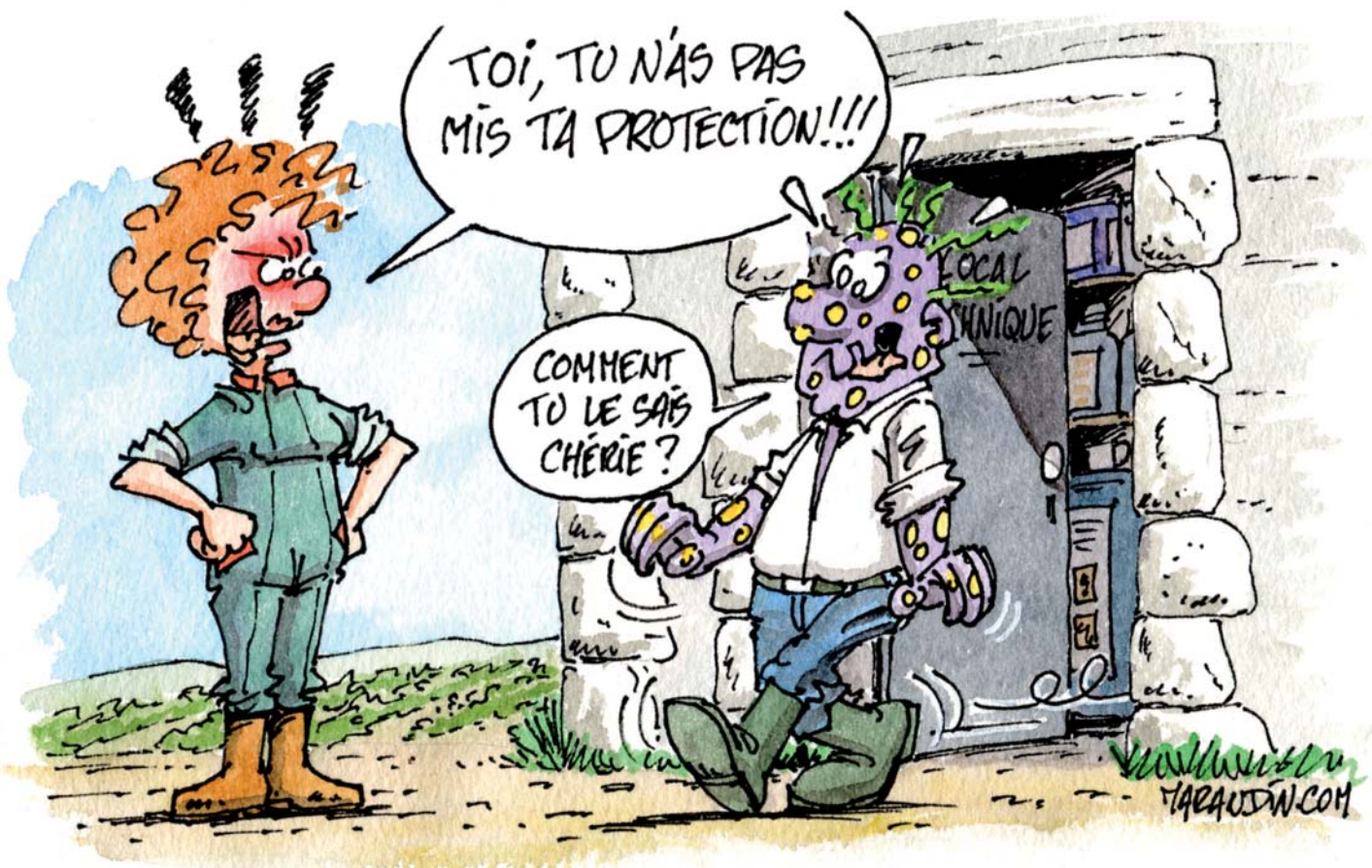
Mutualité Sociale Agricole (MSA) en page 3. Comme la MSA, les interprofessions et les firmes mettent à disposition des producteurs des outils d'information et de prévention dont une grande partie se trouve sur Internet.

Certi Phyto

En matière de traitement phytosanitaire, la réglementation évolue constamment. Le producteur doit se tenir informé. Il a aussi le devoir de se former lui, ainsi que ses salariés concernés. Le Certi Phyto est désormais obligatoire pour tous les agriculteurs devant avoir recours à des produits

phytosanitaires. Le témoignage de Pascal Gouronnec, un producteur d'expérience qui dirige aussi une ETA est assez éclairant sur le sujet. Les pratiques ont évolué, la réglementation aussi, sans parler des équipements, mais les producteurs doivent davantage prendre conscience des risques... Protégez-vous !

*Julien Sérandour
Animateur Environnement
Qualité AOP Cerafel*



S'informer sur la protection de l'utilisateur

Les agriculteurs sont les premiers concernés par le risque lié à l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces produits sont actifs et donc dangereux s'ils sont mal utilisés. Il est essentiel de s'informer afin de se protéger et de respecter la réglementation.

En matière de traitement phytosanitaire, rappelons qu'il est obligatoire d'évaluer le risque (seuil d'intervention, risque climatique...) et qu'il ne faut traiter qu'après avoir envisagé toute autre solution alternative. Le produit choisi doit être adapté au parasite et au stade de culture. Il est important de tenir compte des indications mentionnées sur l'emballage du produit et de bien respecter les précautions d'emploi, les doses et les délais avant récolte. Enfin le pulvérisateur doit être bien entretenu et bien réglé.

Lire l'étiquette

Les produits phytosanitaires doivent être manipulés et utilisés avec prudence et en prenant des précautions. Le producteur peut mettre en péril sa santé s'il ne met pas en œuvre les moyens nécessaires à sa protection. De nombreux outils de prévention et de sensibilisation ont été créés par les professionnels de l'agriculture



(cf. encadré). La sécurité de l'applicateur est d'ailleurs un axe de travail apparu dans le programme Eco-phyto en 2012. L'étiquette du produit est la première source d'information pour le producteur : elle permet d'identifier le danger. Depuis le 1^{er} juin, une nouvelle classification mondiale est entrée en vigueur : il s'agit

de la CLP (Classification, labelling and packaging). Ces étiquettes comportent trois indicateurs de danger : des pictogrammes, des mentions d'avertissement et des mentions de danger. Elles donnent également des conseils de prudence. Par ailleurs, il ne faut pas hésiter à se référer à la Fiche de données de sécurité (FDS) du produit élaboré par la firme. Retrouvez les FDS rapidement sur le site quickfds.fr.

Les ressources pour l'utilisateur

e-phy.agriculture.gouv.fr/

Site du ministère de l'Agriculture présentant le catalogue des produits et leurs usages. Il est figé au 1^{er} juillet. Un nouveau site va bientôt le remplacer.

Forumphyto.fr

A la rubrique 'Bonnes pratiques' figure un chapitre sur la protection de l'applicateur.

Uipp.org

Sur le site de l'Union de l'industrie de la protection des plantes, on trouve les campagnes de prévention et des fiches de bonnes pratiques également.

Officiel-prevention.com

Zoom sur les équipements de protection individuelle (EPI).

agriculture.gouv.fr/axe-9-renforcer-la-securite-pour-les-utilisateurs

Le site du Ministère présente le plan Eco-phyto dont l'axe 9 concerne la sécurité des utilisateurs.

Quickfds.fr

Pour consulter les fiches de données de sécurité des produits.

Syngenta.com

Une vidéo bien faite pour découvrir et comprendre le nouveau classement CLP : à la rubrique Réglementation approche pratique/plus d'articles.

L'agenda Environnement-qualité du Cerafel, édité tous les ans, contient un chapitre dédié à la maîtrise du traitement phytosanitaire.

Equipement de protection individuelle

Lors de la préparation de la bouillie, il est indispensable de se protéger avec un Equipement de protection individuelle (EPI) : gants nitriles ou néoprènes, masque protection minimale (A2P3), une combinaison des bottes et des lunettes. Si c'est un tiers qui intervient cet EPI est obligatoire. L'employeur a aussi pour obligation de former le personnel, de mettre à disposition les fiches de sécurité, les équipements de protection, une armoire de rangement spécifique et une douche. Il doit aussi veiller au port des équipements de protection et à déclarer l'exposition chimique des salariés. ■

Marie Rannou - MSA d'Armorique (Finistère et Côtes d'Armor)

La prise de conscience est encore insuffisante

Marie Rannou est conseillère en prévention à la MSA d'Armorique. Si pour elle, les pratiques des agriculteurs évoluent, il existe encore beaucoup de producteurs qui ne se protègent pas assez lors de la manipulation des produits phytosanitaires.

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour inciter les agriculteurs à mieux se protéger lors de l'utilisation des produits phytosanitaires ?

Que ce soit au niveau national comme dans les territoires, la MSA a mis en place un certain nombre d'outils et d'actions de prévention. Avant de parler protection, notre première mission est de rappeler qu'il est essentiel de vérifier qu'il n'y a pas d'autres alternatives avant de prendre la décision de traiter. C'est un discours que nous tenons auprès des producteurs que nous rencontrons lors des formations Certi Phyto. Nous sommes en charge de la partie santé et sécurité au travail de cette formation. Rappelons qu'avant la fin de l'année tous les exploitants devront être impérativement formés, et cela concerne également les salariés à qui l'employeur délègue ces travaux. A l'occasion de cette formation, nous remettons un support aux stagiaires avec un ensemble de conseils et de recommandations. D'autres outils existent comme des vidéos pédagogiques, ou des supports sur le nouvel étiquetage en vigueur par exemple. En ce moment nous travaillons également à la rédaction d'un Memo guide régional avec la Draaf qui devrait paraître en 2016.

Qu'est ce que le réseau Phyt'Attitude et en quoi permet-il de progresser sur le sujet ?

Phyt'Attitude est un numéro vert* national né en 1997 et que l'on retrouve sur l'étiquette des produits. Il est destiné aux utilisateurs de phytosanitaires pour qu'ils signalent tout incident lié à l'utilisation de ces produits. Ce dispositif représente un outil majeur de connaissance des effets des phytosanitaires sur l'homme. Il permet également de repérer les produits les plus fréquemment mis en cause. Les résultats issus de la période 2008-2010 viennent de sortir et mettent en évidence une diminution des appels de 20-39 ans : on peut en déduire une prise de conscience de la nouvelle génération. Ce qui ressort aussi, c'est un plus grand nombre d'incidents dans les exploitations de polyculture élevage. Autrement dit ceux qui traitent le moins sont ceux qui appellent le plus... 38,6 % des exposés sont exposés moins de 40 h/ an. La majorité des intoxications signalées ont lieu à l'extérieur (71 %). Et il faut signaler qu'une part importante des incidents arrive même avec une cabine fermée. Les agriculteurs doivent prendre en compte le fait que la cabine doit être bien filtrée : ce qui sous-entend de vérifier ce point avant l'achat et ensuite de changer les filtres régulièrement...



> Marie Rannou, MSA d'Armorique (Finistère et Côtes d'Armor).

Constatez-vous un progrès en termes d'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) ?

Il semble que l'usage des gants soit vraiment entré dans les mœurs. Mais l'utilisation des EPI doit progresser encore. 20 % des incidents sont liés à une buse bouchée... Plutôt que d'enlever la buse avec des gants et de la remplacer par une autre, il est tentant de souffler dedans... 27 % sont liés à un contact indirect c'est à dire lors de la réparation d'un pulvérisateur par exemple. Ces chiffres prouvent que les agriculteurs n'ont pas totalement pris conscience de la nécessité de se protéger. Bien souvent ce sont les chefs d'exploitation qui sont au fait de la protection de leurs salariés, mais qui ne se protègent pas eux-mêmes ! Ils prennent des risques pour aller au plus rapide. Il y a encore du chemin à faire en matière de protection de l'utilisateur. La prise de conscience n'est pas suffisante. ■

* Phyt'Attitude 0800 887 887



> Pendant le traitement, il est impératif d'utiliser une cabine fermée avec filtration de l'air.

Pascal Gouronnec - Kerbors (22)

« La protection est indispensable »

Gisèle et Pascal Gouronnec sont producteurs de légumes (choux-fleurs, brocolis), de céréales et de lait à Kerbors dans les Côtes d'Armor. Pascal a également une activité d'Entreprise de travaux agricoles (ETA). Traitant plus de 2500 ha à l'année, il est particulièrement vigilant lors de la manipulation des produits phytosanitaires et des interventions.

Pascal, vous êtes installé depuis 1980, en quoi la protection phytosanitaire a-t-elle évolué ?

Aujourd'hui, nous avons une approche beaucoup plus raisonnée de la protection phytosanitaire. Grâce à l'observation, aux conseils techniques du Syntec nous sommes en mesure d'éviter certains traitements. Cette année par exemple, n'ayant pas observé de pucerons ni de chenilles, nous n'avons pas eu à intervenir pour passer un insecticide. Nous tenons compte aussi des auxiliaires comme les coccinelles avant d'intervenir. Les variétés ont évolué également : certaines sont résistantes aux maladies, ce qui évite d'avoir recours à des fongicides. Aujourd'hui, nous sommes formés et contrôlés. Je viens de renouveler mon Certi Phyto



> Pascal Gouronnec producteur à Kerbors et responsable d'une ETA. En 2015, il a traité 2700 ha de cultures.



> Lors de la préparation de la bouillie, Pascal veille à se protéger avec un masque avec filtres, des lunettes, un tablier et des gants.

Décideur pour 5 ans. Son obtention devient complexe. J'ai des contrôles réguliers de mon pulvérisateur et de mes installations. Des règles strictes d'usage, de stockage et d'enregistrement des pratiques sont à respecter. C'est d'ailleurs pour cette raison que de plus en plus de producteurs me sous-traitent les traitements. L'équipement d'aujourd'hui permet d'assurer des traitements beaucoup plus efficaces qu'avant. Je travaille avec un pulvérisateur de 3500 litres et un GPS « coupures tronçons ». La pulvérisation s'arrête automatiquement si je suis déjà passé sur un endroit.

Concernant votre protection individuelle, vous avez également évolué ?

Oui, bien sûr. Pour la préparation des bouillies, j'utilise des gants, un masque avec 2 filtres, des lunettes contre les éclaboussures et un tablier facile à mettre et à enlever. Lorsque je pars au champ, cet équipement de protection me suit dans un coffre sur le pulvérisateur. Et le masque est dans une boîte étanche pour ne pas abîmer les filtres. La cabine

de mon tracteur est hermétique et équipée de filtres à charbon que je remplace tous les 6 mois. Ce qui me permet d'éviter de porter un masque. Je suis vigilant aussi sur le remplacement des filtres du masque. Je fais attention à ne jamais respirer de produit. Au champ, j'ai une réserve d'eau et du savon pour me laver systématiquement les mains. Si je rencontre un problème avec une buse bouchée, je mets mes gants et je la remplace par une autre que j'ai avec moi dans le tracteur...

Avez-vous le sentiment que tous vos collègues producteurs ont bien mesuré les risques liés à l'utilisation de ces produits ?

Clairement, non. Je pense qu'il y en a encore beaucoup qui ne se protègent pas bien. Des traitements sont réalisés avec des tracteurs sans cabine... Lors de la formation Certi Phyto, un médecin nous a expliqué que notre organisme accumule les matières s'il y a des intoxications successives, mais il ne rejette pas. C'est pour ça qu'il faut se protéger, notamment la peau, car elle respire. ■